

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Revue Politique et Littéraire

LE REVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTERATURE — BEAUX-ARTS

VOL. 6

MONTREAL, 27 MARS 1897

No. 129

SOMMAIRE

Une faiblesse, *Vulcan* — Un exemple, *Tristan* — A voleur, voleur et demi, *CONTE MORAL*, *Bibi* — Le Légat, *Libéral* — Enfin, *Lex* — Les droits de l'homme, *Chercheur* — Exemptions de taxes, *Contribuable*, — L'union, *Homo* — Un sermon, *Justus* — A travers la *Vérité*, *Rieur* — FEUILLETON: Rome (SUITE)
Emile Zola.

LE REVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile, [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous adresserons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande.

UNE FAIBLESSE

L'élection de Bonaventure a fourni aux libéraux un excellent exemple. M. Guité, sommé par son évêque de signer une lettre dont l'objet était d'aliéner sa liberté parlementaire, a refusé très catégoriquement de prendre aucun engagement incompatible avec le libre exercice de son mandat.

Cet acte énergique a été récompensé.

Les électeurs ont élu M. Guité par une énorme majorité.

De plus, l'évêque, voyant en face de lui un homme résolu, à rengainé le mandement qu'il avait préparé et n'a osé prendre aucune mesure ouverte d'écrasement.

Voilà donc ce qui démontre que ce n'est pas l'aplatissement devant le clergé qui peut assurer une victoire.

Comment se fait-il que nous ne puissions pas nous réjouir complètement de l'expérience faite ?

Comment se fait-il qu'une petite lâcheté ait encore été commise ?

Pourquoi n'avoir pas été ferme jusqu'au bout ?

On se rappelle ce qui s'est passé dans l'élection de St. Boniface.

Dès le début de la lutte, Mgr Langevin a ostracisé le candidat libéral Bertrand, en termes non équivoques. Il l'a dénoncé comme un hom-

me dangereux, comme un réprouvé, indigne de paraître en sa présence.

Il n'y avait pas d'erreur là-dessus ; tout le monde avait entendu et vu.

Eh bien, M. Bertrand a cependant cru devoir protester de son dévouement à son évêque.

Qui voulait-il convaincre ?

Sûrement pas les conservateurs qui n'écoutaient que l'évêque.

Pas davantage ses amis qui jugeaient par ses actes qu'il n'obéissait pas et se trouvait en opposition directe avec son évêque.

Alors, qui ?

Eh bien voilà : il agissait ainsi pour contenter un certain nombre des libéraux qui veulent bien qu'on combatte les évêques, mais qui ne veulent pas qu'on le dise ; qui admettent fort bien la lutte à mort contre le clergé, à condition qu'on affiche une hypocrite soumission ; qui permettront toutes les sorties et tous les blâmes contre le prêtre, si on les entoure de sucre et de miel.

Dans Bonaventure le même fait s'est présenté.

Mgr Blais veut imposer à M. Guité, candidat libéral, un engagement auquel celui-ci refuse formellement de souscrire, mais que signe son adversaire.

Les positions sont franches en ce cas.

Les conservateurs approuvent l'acte de l'évêque.

Les amis de M. Guité désapprouvent l'acte de l'évêque.

Sans qu'il soit besoin de discussion, le public voit de suite la position sous ce jour ; pour ou contre l'évêque.

Et bien, malgré cela, on a cru nécessaire, ici encore, de faire croire à quelques libéraux — car on ne pouvait s'adresser qu'à ceux-là — que l'on était avec l'évêque tout en étant contre lui.

Une petite circulaire a été envoyée à cet effet à certains électeurs,

Nous ne croyons pas qu'elle ait eu grand effet, et nous ne la citons que pour établir le procès de tendance que nous dressons au parti libéral.

Le parti libéral ne peut se résoudre à attaquer de front la question religieuse et se figure toujours qu'il y a moyen de concilier le clergé.

C'est une erreur.

L'honorable M. Mercier a plus fait que n'importe qui, pour amener au libéralisme le clergé catholique. Il lui a donné ce qu'il aime le plus au monde : de l'argent.

Le clergé a pris son argent et l'a trahi.

Il en sera toujours ainsi.

Le Canada est le dernier boulevard de l'intolérance religieuse et ce n'est que par la force, la décision et l'inflexibilité que nous pourrions triompher de sa puissance, créée pour le bien et qui tombe aujourd'hui dans l'abjecte perpétration du mal.

VULCAIN.

UN EXEMPLE

Un ami, revenu récemment de France, se trouvait à bord du steamer avec deux prêtres distingués, actuellement à Montréal ; l'un est supérieur d'un ordre religieux très important, l'autre prêche le carême dans une de nos premières églises. Ces messieurs, qui connaissent à fond le Canada et son clergé et qui connaissent également l'histoire du clergé en France, aimaient beaucoup à causer avec les voyageurs, surtout avec les Canadiens. Avec cette quasi-camaraderie qui s'établit si rapidement en voyage, et qu'adoptent de suite les membres du clergé, lorsqu'ils se trouvent séparés de la foule, ces messieurs causaient très librement du sort des prêtres canadiens et ne se gênaient pas de critiquer leur attitude déplorable, réfractaire à tous les enseignements de l'histoire. Leur interlocuteur préféré était l'ami dont je parle, député au parlement, avec lequel ils aimaient à converser de la déplorable immixtion des curés de campagne, dans les affaires purement temporelles ; ils se lamentaient de les voir se mêler aux luttes municipales et politiques ; de les voir diviser invariablement les paroisses en deux partis antagonistes pour et contre le curé ; de les voir toujours en chicane avec une partie de leurs paroissiens, et l'un d'eux s'écria avec une profonde conviction :

— Le clergé canadien s'apercevra de sa ruine, lorsqu'un curé sera insulté et assailli sur la rue. Ce jour-là, tout sera fini. Nous en avons eu l'ex-

emple en France ; lorsque le peuple en est arrivé là, on ne le ramène jamais.

Voilà une observation bien profonde, puisse-t-elle pénétrer dans les cerveaux qu'elle devrait éclairer.

Et malheureusement, nous ne sommes pas loin de ce temps funeste, après tout. Le rôle du clergé dans les temps actuels, fait rapidement approcher la menaçante échéance.

Il s'est passé dans la lutte de Bonaventure, un incident qu'on nous a raconté et dont on nous a garanti la parfaite exactitude. Nous taisons le nom de la paroisse en raison de la gravité des faits, mais nous connaissons ce nom.

Voici les faits :

Le curé d'une paroisse avait fait, en chaire, le dimanche, une sortie furibonde contre le candidat libéral M. Guité et contre le député du comté M. Lemieux, qu'il avait affublé des expressions les plus odieuses.

Le soir même une assemblée avait lieu dans la maison d'école, éclairée d'une lampe fumeuse, dans laquelle était réunie une certaine d'électeurs. Le curé assistait à l'assemblée et s'était mêlée aux groupes.

Le candidat libéral prend la parole et à peine a-t-il prononcé quelques mots qu'il est interrompu.

Par qui ?

Par le curé lui-même.

Aussitôt, sensation.

Tout le monde se retourne ; le curé excité veut parler et se démène, mais quelqu'un crie dans la foule.

— " Ne le laissez pas parler. Est-ce qu'il nous permet de lui répondre quand il nous insulte dans la chaire ? "

Et la foule d'applaudir.

Le curé vocifère de plus belle, mais alors un individu dans la foule s'approche de l'unique lampe qui éclaire la salle et il l'éteint, jetant toute la pièce dans l'obscurité.

Une terrible bagarre s'engage. tout le monde est bousculé, le curé est harcelé, battu, déchiré et l'on entend une voix qui dit :

— Tape dessus, il ne pourra pas vous excommunier, il ne peut pas vous voir.

Le prêtre ne dut son salut qu'à une fuite rapide.

Voilà où en sont arrivées les populations avec l'intervention religieuse en élections.

Nous déplorons profondément pareils scandales, mais les coupables doivent prendre leur part de responsabilité

Le cri du cœur, la crainte de l'excommunication, l'idée religieuse subsiste ; quant à l'homme il a perdu aux yeux de ceux qu'il opprime, tout titre au respect et à la protection.

TRISTAN.

À voleur, voleur et demi

CONTE MORAL

Il y avait une fois un phalanstère de prêtres placé sous le patronage idéal de sainte Simplicie la véridique. Dans ce phalanstère il y avait deux révérends gaulois, qui étaient connus sous les surnoms bizarres. L'un de " Fosse-aux-lions " ; l'autre de " Hareng laité. " Ce qui, paraît-il est fort spirituel.

Hareng laité joignait à une piété exemplaire un fort beau talent musical et un sens pratique surprenant. Aussi s'employait-il charitablement à faire chanter les fidèles et à arranger les affaires délicates de la communauté, sans négliger pour cela ses affaires personnelles qui, grâce à sa remarquable adresse, étaient dans un état de prospérité que jamais marchand lombard ne put connaître.

Fosse-aux-lions, lui, se laissait vivre paisiblement, utilisant ses loisirs en catéchisant les petites pensionnaires dont les parents étaient assez dénaturés pour les priver de l'éducation abondante et distinguée que donnent les saintes filles de la Charité.

C'était un saint homme qui étendait l'amour du prochain jusqu'aux animaux. Il

avait, notamment, une passion particulière pour les serins.

Or, une de ses pénitentes possédait un magnifique serin vert dont le père Fosse-aux-lions était tombé amoureux. Chaque fois qu'il rendait visite à la vieille fille, il tombait en extase devant la cage dorée d'où partaient des trilles, des roulades, des vocalises suraiguës et bien cadencées, qui le plongeaient dans un vrai délire et qui lui faisaient désirer violemment la possession de ce serin au gosier infatigable.

Malheureusement, le merveilleux oiseau avait coûté \$25 à sa maîtresse, et comme elle y tenait au moins autant que son digne confesseur, celui-ci dut renoncer à l'espoir de le compter un jour au nombre des petits cadeaux qui servaient à l'entretien d'une douce amitié entre le directeur et sa sujette.

Fosse-aux-lions pâtissait ; son teint pâlisait, son nez s'affaissait, son œil languissait. Ne pouvant vivre dans cet état de perpétuel péché d'envie, il frappa un grand coup, pria, supplia, menaça. Mise en demeure de choisir entre la reconnaissance et le courroux du père Fosse-aux-lions, la pauvre créature consentit à se défaire de son oiseau, à la condition qu'elle recevrait la somme de \$5 comme compensation palpable de son sacrifice.

Fosse-aux-lions consentit et le marché fut conclu séance tenante. Le révérend promit de revenir dans la journée, muni d'une petite cage portative pour effectuer le transport du ténor canarien et d'un beau billet de cinq dollars.

Il rentra radieux au phalanstère, et, ne pouvant céler la joie que lui donnait sa difficile victoire, il raconta à ses saints confrères comment, en habile négociateur, il était parvenu au but de son ambition.

Hareng laitè l'avait écouté en silence.

Mais une idée lui était venue : celle de souffler le serin vert à son copain. Deux sentiments également puissants lui inspiraient ce bon tour : faire rager Fosse-aux-lions et réaliser \$20 ou \$30 de bénéfices.

Sans rien dire, et pendant que les autres se mettaient à table, Hareng laitè passa sa lévite, glissa un beau billet de cinq dollars dans sa poche, se munit d'une petite cage microscopique, et, sans prendre le temps de se faire la barbe et de se recurer les ongles, vola chez la pénitente de son ami.

—Je viens, dit-il, onctueusement et en baissant chastement les yeux, de la part du père Fosse-aux-lions. prendre livraison du serin vert que vous lui avez vendu et vous remettre en échange ce billet non moins vert que la charmante petite bête.

Lorsqu'il eut inséré l'oiseau dans la cage lilliputienne qu'il cachait dans son estomac.

Hareng laitè salua avec la componction que lui imposait son état et son ambassade, se retira les mains jointes et l'échine courbée, mais, dès que la porte se fut fermée sur lui, il poussa un hurra en sourdine et esquissa un rigodon canonique du plus charmant effet.

—Vieux serin et petite serine, va ! murmura-t-il en songeant à Fosse-aux-lions et à sa pénitente.

Il arriva au phalanstère quand le repas était terminé. Tout le monde digérait en fumant de bons cigares dans le grand parloir de l'établissement, sauf le père Fosse-aux-lions qui s'apprêtait à sortir pour aller prendre possession de son oiseau troublant.

—Si c'est pour le serin vert que tu sors, dit Hareng laitè en éclatant de rire, tu sais, ma vieille branche, tu n'as pas besoin de te déranger. J'ai fait l'affaire pour mon compte !

Et il exhiba le gentil oiselet vert qui, surpris, penchait la tête à droite, à gauche, et semblait tout effaré de se trouver au milieu de tous ces hommes noirs qu'il prenait, avec sa raison obtuse, pour d'immenses et menaçants corbeaux.

Fosse-aux-lions fut un moment sans comprendre l'étendue de son malheur ; mais enfin il le comprit. Il s'avança alors vers son frère en J.-C. et pâle, les dents serrés, les poings fermés :

—Toi, mon venimeux, grinça-t-il, tu vas me remettre le serin, et tout de suite !

—La peau ! lui répondit nettement Hareng laité.

—La peau !... tu dis : la peau !... Ah ! mon polisson ! nous allons voir.

Et avant que Hareng laité ait pu deviner d'où ça lui tombait, il reçut sur le nez un formidable coup de poing fitzsimmonin.

La cage roula dans un coin pendant que le serin vert, scandalisé et terrorisé poussait, dans sa détresse, des *qui-qui* étourdissants.

Les deux champions relevèrent leur robe jusqu'à la ceinture, fixèrent la jupe à l'aide d'un gros nœud, retroussèrent leurs manches, et pif ! paf ! pouf ! v'lan ! bing ! bingue ! les coups de poings pleuvaient que c'était une bénédiction.

Les bons camarades faisaient galerie et pariaient à l'envie.

Soudain la porte s'ouvrit brusquement et un homme austère parut sur le seuil. C'était le supérieur du phalanstère de sainte Simplicie, le vénérable père Nicol.

D'un bond il fut sur les deux combattants qu'il sépara.

—Misérables ! cria-t-il vous êtes indignes de porter la lévite. Allons, allons, retirez-là et rendez-vous au cachot !

C'est alors qu'on expliqua au père Nicol le motif de la bataille. Il jeta au ciel un regard désolé, ramassa la cage, l'ouvrit, prit l'oiseau, s'approcha de la fenêtre, donna une poussée au premier châssis, fit jouer la petite lucarne du second et dit solennellement :

—Dieu a fait les oiseaux libres, parce qu'ils sont dignes de la liberté. C'est ce qui les distingue des hommes.

Et il lâcha le serin vert, qui partit à tire d'aile, sans demander son reste.

—Maintenant, ajouta le père Nicol en se tournant vers les deux phalanstériens déconfits, allez en paix et ne péchez plus

LE LEGAT

Maintenant que la venue du légat papal est décidée, qu'il est embarqué et fait voile sur nos rives, il faut bien que les castors fassent à contre-fortune bon cœur.

Mais ils n'en sont pas moins bien drôles.

Voici ce que dit l'un des journaux qui ont le plus combattu, jusqu'au dernier moment, le projet d'envoi d'un ablégat :

Ce que les catholiques de tous les camps politiques ont à faire maintenant, c'est de se préparer à accepter sans arrière pensée les décisions du délégué, quelles qu'elles soient.

Nos amis les libéraux doivent bien se mettre dans la tête une chose, c'est que, quoi qu'il arrive, le représentant du Saint-Siège ne vient pas ici pour humilier nos évêques ni pour faire accepter le règlement Greenway-Laurier dans sa forme actuelle. Cela est certain.

Comment la trouvez vous, la soumission de ces messieurs ?

Il faut se soumettre, disent-ils,—dans les deux camps.

Et ils se préparent à se soumettre.

D'abord, dit-il, le légat ne peut pas donner tort aux évêques.

Ensuite, il ne peut pas approuver le règlement Laurier.

Donc, nous nous soumettons.

Quelle générosité, quelle grandeur d'âme, quelle élévation de caractère !

Et surtout, la bonne farce.

Mais il n'est pas sûr que les choses tournent ainsi.

Rien ne dit que les évêques auront raison.

Rien ne dit que le règlement soit condamné.

Alors vous soumettez-vous ?

Non, n'est-ce pas ?

Vous êtes-vous soumis à gr Smeulders ?

Vous êtes-vous soumis à Mgr Conroy ?

Jamais de la vie, la soumission c'est fait pour les libéraux, voilà votre doctrine.

Prenez garde qu'elle ne soit démodée.

Votre assurance avant l'arrivée du légat n'est pas bon teint ; vous avez trop fait d'efforts, afin d'en arrêter l'envoi, pour que nous croyions à la sincérité de votre certitude.

Corbett était certain, lui aussi, de ne pas attraper le coup au cœur que lui a infligé Fitzsimmons.

Prenez garde.

Quant à nous, libéraux, nous sommes bien tranquilles. Nous ne pouvons rien perdre des sympathies et du bon vouloir du clergé.

Nous ne pouvons pas souffrir davantage des insultes, des injustices, de la haine du clergé bas et petit.

La venue du légat ne peut être pour nous qu'une délivrance et ne peut pas obscurcir le bague auquel nous condamnons l'intolérance, l'insolence et l'ignorance de notre clergé.

Aussi, sommes-nous très calmes et prêts à tout.

LICERAI.

ENFIN

La *Vérité* annonce que Diana Vaughan, apparaîtra en public à Paris, le lundi de Pâques, 19 avril, dans la grande salle de la Société de Géographie, 184 Boulevard St Germain.

Il paraît que la salle est payée d'avance.

Puis Diana Vaughan viendra aux États-Unis et au Canada.

En annonçant cette nouvelle, le directeur de la *Vérité* dit :

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas longtemps à attendre maintenant. Dans un mois environ nous saurons de quel côté sont les mystificateurs et les mystifiés. Si nous avons été parmi

ces derniers, en croyant à l'existence de miss Diana Vaughan, nous aurons le courage de le dire ; et nous espérons que nos contradicteurs auront également le courage d'avouer qu'ils ont été les dupes de la secte, si l'épreuve du 19 avril leur est défavorable.

Nous approuvons en tout point notre confrère.

Attendons le 19 avril et n'en parlons plus.

LEX.

Les droits de l'homme

Un religieux dominicain, le Père Vincent Maumus, déjà connu par des conférences et des publications d'un esprit très affranchi, vient d'écrire l'*Eglise et la France Moderne*.

Il y déclare expressément que "non seulement, il n'est pas vrai que les principes de 89, soient en opposition formelle avec la doctrine de l'Eglise", et que "les articles les plus importants de la *Déclaration des droits de l'homme*, la liberté civile, l'égalité devant la loi, la souveraineté nationale, sont les premiers, une application sociale des maximes chrétiennes, et le troisième, un retour à la tradition et une affirmation de la vraie doctrine théologique sur l'origine du pouvoir."

Il était généralement admis jusqu'à présent, que le *Syllabus*, en condamnant l'esprit moderne, condamnait surtout la *Déclaration*.

Le père Maumus bouleverse sans scrupule cette tradition des théologiens. Or, son livre est approuvé, au nom de l'Ordre des Dominicains, par le P. Monsabré et le P. Sertillanges, et au nom du pape Léon XIII, par une lettre du cardinal Polla. Des évêques l'ont trouvé irréprochable ou digne d'éloges. Le temps qui change tout, change aussi la théologie et l'Eglise.

CHERCHEUR.

EXEMPTIONS DE TAXES

Nous avons depuis longtemps porté nos efforts vers la suppression des exemptions de taxes à Montréal et nous avons sans honte et franchise que notre succès a été mince. Nous avons obtenu une expression d'opinion très catégorique de la part du Conseil de Ville qui a demandé à la Législature de pouvoir taxer au moins le sol sur lequel s'élèvent les bâtiments maintenant exempts, mais la législature de Québec n'a pas voulu écouter cette demande. La solution de cette brûlante question est donc encore, pour le moment, écartée, mais comme une solution s'impose, nous n'entendons pas désarmer et nous voulons encore apporter à la discussion tout le poids des arguments qui éclosent chaque jour. De fait, il en naît à chaque instant. Nos voisins, les Américains, sont aux prises avec les mêmes difficultés que nous et en souffrent d'une façon non moins grave. Voici à ce sujet un très remarquable article d'un pasteur de l'Église Réformée de Bloomingdale, M. Madison C. Peters, qui écrit au *World* de New-York :

L'évaluation des propriétés religieuses dans New-York, non compris les presbytères, est de \$1,217,525. Si vous vous promenez dans le Broadway, à partir de Rector Street, ou bien dans la cinquième avenue et dans Madison avenue, vous vous apercevrez aussitôt, au simple aspect de ces rues, que la propriété religieuse de New-York est estimée bien au-dessous de sa valeur. Les grandes propriétés de l'église de la Trinité et de la cathédrale peuvent être évaluées à elles seules à \$50,000,000, 200,000,000 de dollars constituent probablement un chiffre très modéré pour représenter la valeur réelle de la propriété religieuse dans la métropole. Et si l'on songe que la valeur totale de l'estimation de la propriété à New-York est de \$2,000,000,000, soit deux milliards, on comprend de suite combien les exemptions deviennent une charge écrasante pour les autres contribuables. Les taxes doivent être payées, le montant requis doit être atteint, et toute propriété qui est exemptée, ou simplement omise de la liste, surcharge d'autant les propriétés voisines. La terre de chacun s'élève immédiatement d'un dixième au moins. Le peuple américain se soulèverait certainement et prendrait les armes si on lui demandait ouvertement de se taxer directement pour le soutien de

l'Église, mais qu'est-ce donc que l'exemption de taxe, sinon une façon indirecte de la part de l'État de soutenir l'Église, sinon une réelle subvention pour son maintien et cela, au dépens du public en général ? L'État évite un déficit dans ses revenus, en appliquant aux autres propriétés un accroissement de taxation, non pas en vertu de la volonté exprimée par les contribuables, mais au moyen du glaive de la loi, par abus d'autorité, ce qui est absolument contraire à l'esprit de nos institutions républicaines. Les fondateurs de notre république ont eu la sagesse de séparer l'Église et l'État. Mais si nous sommes taxés pour le soutien des églises, nous ne pouvons pas dire que l'Église et l'État sont séparés.

Les églises ne jouissent d'aucune immunité contre les lois divines. Elles sont obligées de couvrir leurs édifices pour se protéger de la pluie, de mettre des paratonnerres pour éviter d'être frappé de la foudre. Si Dieu n'altère pas ces lois en faveur et au profit des églises, pourquoi s'attendre que l'État en agisse autrement ?

On prétend que beaucoup d'églises, actuellement, ne sont pas capables de subsister et que l'imposition des taxes les appauvrira encore. Mais il y a des milliers de gens qui sont beaucoup moins capables de faire vivre leurs enfants à cause de la présence implacable des percepteurs de taxes. Pourquoi le travailleur serait-il obligé de payer des taxes pour son humble logis, et pourquoi les corporations religieuses en seraient-elles exemptes ?

Faites en sorte que toute la propriété, supporte une part de taxe et vous diminuerez le fardeau de l'ouvrier. Lorsque celui-ci s'aperçoit que sa charge est plus lourde, parce que les splendides propriétés de l'Église sont omises du rôle de contributions, pouvez-vous vous étonner que l'Église perde de son prestige et de son autorité sur lui. Taxez les églises, et celles-là, seulement, qui peuvent porter le poids des taxes, s'offriront le luxe d'être extravagantes. Taxez les églises et vous verrez s'élever de modestes temples, là où les églises sont nécessaires, au lieu de voir ça et là dans les quartiers les plus élégants, quelques somptueux édifices. Tous les contribuables de l'État voient s'accroître proportionnellement leur part de taxe en raison des coûteuses propriétés religieuses qui existent dans les villes, et des splendides églises dans lesquelles ils n'entrent peut-être jamais.

L'aubergiste est obligé par la loi, de contribuer au paiement de la taxe de son église, dont je me sers pour dénoncer son propre trafic. Si

l'aubergiste est taxé pour faire vivre mon église, il devrait avoir quelque chose à dire dans sa direction. " Pas de taxation, sans représentation."

Les églises sont certainement un bienfait public ; mais si l'on invoque la doctrine des bienfaits pour justifier l'exemption de taxes des corporations religieuses, elle se réfute d'elle-même par l'absurde, c'est par l'inévitable banqueroute de l'État, car il n'est pas une institution taxable qui ne soit un bienfait pour l'État. La société civile paie pour jouir de sa propriété et si l'Église payait ses taxes, elle ne ferait que solder la juste part de protection qu'elle reçoit pour jouir d'une façon profitable de sa propriété.

La taxation de la propriété religieuse, répond aux principes américains et s'harmonise avec l'expérience acquise par les nations. Il est indubitablement injuste de taxer un homme pour la propagation de la foi de son voisin, de plus, c'est une relique du principe de l'alliance de l'Église et de l'État, chère au monde ancien, et qui n'a pas encore été complètement éliminée de notre système politique."

Tout le monde admirera ce franc-parler de la part d'un ministre protestant. Comment ne s'élève-t-il donc pas dans notre milieu de voix aussi courageuse.

Au Canada, le clergé protestant et le clergé catholique s'entendent pour faire là-dessus la conspiration du silence.

Voyons, qui les fera parler ?

CONTRIBUABLE.

C'EST INSTANTANÉ

Infailible contre les rhumes, toux, bronchites. Soulagement instantané avec le **BAUME RHUMAL**. Quésison certaine

L'UNION

Les Castors ont une singulière façon de comprendre l'union.

La *Vérité* publie un article au sujet du *Progrès de Valleyfield*, rapportant une conversation tenue par le Pape avec quelques canadiens, et dans laquelle le chef de l'Église se serait plaint des querelles qui déshonorent l'église catholique au Canada.

La *Vérité* fait les réflexions suivantes, qui dénotent la vraie tournure d'esprit des ultramontains :

Malheureusement, certains chefs politiques et certains journalistes de parti égarent et divertissent les fidèles en leur disant de ne pas écouter nos évêques, sous le fallacieux prétexte que cette question des écoles est une question *politique*. Ce sont ces chefs et ces journalistes qui créent aujourd'hui, au sein des catholiques canadiens, ces divisions que le Chef de l'Église déplore tant. Qu'ils rentrent dans l'ordre, qu'ils cessent d'élever leur voix non autorisée contre la voix autorisée des évêques, et l'union s'établira parmi les catholiques du Canada, au moins sur cette question vitale de l'éducation.

C'est entendu.

Que les laïques rentrent dans l'ordre.

Qu'ils s'inclinent devant les évêques.

Alors nous aurons l'union.

L'union dans l'aquat'pâtissemment.

Voilà le rêve de ces messieurs.

Drôle de façon de s'entendre.

HOMO.

UN SERMON

On sait maintenant, que plusieurs prêtres ont accusé faussement à Rome, M. Laurier, d'être un franc-maçon.

En dépit des dénégations à l'eau de rose, qui ont été faites, mais qui ne nient rien du tout, par suite de leur jésuitique tournure, le fait subsiste.

Or, voici un mandement de Mgr Taschereau, aujourd'hui Cardinal, sur le compte de ceux qui portent faussement des accusations de franc-maçonnerie contre des adversaires politiques.

C'est une bonne lecture à faire en campagne électorale :

De cet enseignement de l'Église il résulte, Nos Très Chers Frères, comme première conséquence, que c'est toujours une faute très grave que de s'enrôler dans les *Sociétés Secrètes* proprement dites, connues sous le nom générique de franc-maçonnerie, quelle que soit la dénomination particulière qui les distingue les unes des autres.

Cette première conséquence conduit à une autre sur laquelle je crois devoir appeler aujour-

d'hui votre attention, et donner une règle précise et pratique, pour mettre fin à l'aveuglement funeste dans lequel tombent un trop grand nombre de personnes, qui ne réfléchissent pas assez sur les conséquences de leurs actes et de leurs paroles.

La théologie nous enseigne que le dommage injustement causé à la réputation du prochain, soit par calomnie, soit par médisance, est un péché mortel de sa nature, contre la charité et la justice (Gury, *de decalogo*, n. 466) Elle nous dit encore que le jugement téméraire est une faute mortelle de sa nature contre la justice. (n. 466.)

A l'égard d'un catholique, l'accusation de franc-maçonnerie est certainement assez grave de sa nature pour être la matière d'une calomnie ou d'une médisance ou d'un jugement téméraire grave. Les circonstances peuvent y ajouter un nouveau degré de malice, par exemple, s'il s'agit d'un prêtre, d'un grand vicaire, d'un évêque, d'un cardinal ou de la réputation d'une institution catholique.

Par le temps qui court, certains catholiques semblent avoir mis en oubli ces principes élémentaires de justice et de charité, dans leurs conversations et dans leurs écrits, en portant à la légère cette accusation de franc-maçonnerie contre des membres du clergé et contre des officiers publics. Sous le plus futile prétexte, on soupçonne d'abord, puis on affirme, et l'on jette aux quatre vents du ciel cette atroce accusation à laquelle on finit par croire fermement, parce qu'elle revient de cent côtés divers, et souvent sous le secret hypocrite que l'on reçoit et que l'on communique sans le moindre remords.

La plus élémentaire bienséance, aussi bien que la charité et la justice, exigeraient que les réclamations des victimes de ces calomnies fussent acceptées comme une justification suffisante; mais une fois entrés dans la voie de l'injustice et de la haine, les calomniateurs ne voient dans ces protestations qu'un nouveau motif de croire à la vérité de leurs accusations.

Serait-on bien aise de se voir soi-même dénoncer de cette manière comme coupable de désobéissance à l'Eglise en matière aussi grave?

Si on n'a pas de preuve de ce qu'on soupçonne ou de ce qu'on a entendu dire, la charité et la justice exigent rigoureusement que l'on garde le silence. La calomnie et la médisance en matière grave tuent du même coup et celui qui la propage et celui qui la reçoit volontairement.

Avez-vous des preuves certaines à fournir? si vous comprenez tant soit peu votre devoir de chrétien, ce n'est pas aux oreilles d'amis et de

confidents impuissants à remédier au mal que vous ferez part de ce que vous savez, car ce serait une *médianee*, un péché grave de sa nature; mais, après avoir consulté votre confesseur, si vous avez quelque doute, allez donner vos informations et surtout vos preuves à l'autorité compétente.

Si, par le temps qui court, ces deux règles élémentaires de la justice et de la charité avaient été respectées, combien de fautes graves auraient été évitées! combien de consciences, faussées par un zèle mal avisé pour la religion, seraient restées dans le droit chemin! combien de scandales et de discordes épargnés à la cause catholique!

Que les coupables examinent donc sérieusement s'ils n'auraient pas à réparer les dommages à la réputation et à la fortune peut-être de leur prochain?

Et afin que chacun comprenne bien son devoir sur ce grave sujet, nous déclarons cas réservé dans le diocèse de Québec, les fautes suivantes :

1. Répandre ou répéter de vive voix ou par écrit une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger au diocèse.

2. Faire connaître de vive voix ou par écrit à d'autres qu'à l'Ordinaire de l'accusé ou à son official, cette accusation quand on la croit bien fondée. Il est entendu que le pénitent peut toujours consulter son confesseur.

Jusqu'à nouvel ordre ces deux cas réservés ne pourront être absous que par l'archevêque ou ses grands vicaires, ou par les prêtres à qui la faculté en aurait été spécifiquement donnée pour des cas particuliers.

La réserve ayant pour effet direct de restreindre le pouvoir du confesseur, atteint même les pénitents qui l'ignorent.

Elle atteint aussi les fautes commises avant la promulgation du présent mandement; toutefois, jusqu'au 1er septembre prochain exclusivement, nous autorisons tous les confesseurs à en absoudre, mais non pas de celles qui seront commises après la promulgation.

Une simple question.

Qu'est-ce qui arrive quand un évêque porte une fausse accusation, de franc-maçonnerie, contre un chef ou un candidat politique?

JUSTUS.

TOUT A Y GAGNER

Vous avez tout à y gagner en employant le **BAUME RHUMAL** pour le traitement du rhume, de la toux et de la bronchite.

QUESTION CANONIQUE

On se rappelle que lors du procès du *Canada-Revue*, l'avocat de ce journal, fit ressortir avec un grand talent et une grande force, que le mandement censurant ce journal, était affecté d'un vice de forme radical, en ce qu'il ne donnait pas les motifs de la censure, et laissait les condamnés dans le vague sur les raisons qui avaient causé leur condamnation.

L'archevêque de Montréal, avait avoué n'avoir jamais lu les articles condamnés.

Il déclara n'être pas tenu de donner les raisons de sa condamnation, ni la nature du délit, ni l'indication des parties d'écrit ou des écrits visés.

Le tribunal approuva imperturbablement, tous les refus de réponse que l'archevêque opposa à ces questions.

M. le chanoine Archambault, fut interrogé ensuite à titre de canoniste et voici quelques-unes des parties de son témoignage puisées au document quasi-officiel :

La grande cause ecclésiastique.

Question à M. le chanoine Archambault.—Les jugements rendus par les tribunaux ecclésiastiques doivent être motivés d'après le droit canon ?

R. Non, monsieur : ils sont motivés devant le tribunal supérieur seulement, par le juge du tribunal supérieur qu'on invoque.

Q. Alors, on a le droit d'avoir les motifs quand on en a appelé ?

R. Non, monsieur.

Q. Est-ce qu'en appelant on ne nous donne pas les raisons pour lesquelles le jugement est rendu ?

R. Non, monsieur ; pas en droit canon, pas nécessairement. On peut peut-être les donner, mais c'est le juge du tribunal supérieur qui décide s'il doit ou non les donner : il peut peut-être même décider qu'il ne les donnera pas. Il ne s'en suit pas nécessairement qu'il doive le faire, mais il peut le faire.

Q. Monsieur le chanoine, prétendez-vous dire

qu'un jugement qui ne contient pas d'assignation de motifs n'est pas susceptible d'appel ?

R. Oui, monsieur, il est susceptible d'appel, mais il sera absolument laissé au juge supérieur de juger s'il est opportun de donner aux parties les raisons du jugement ; cela est absolument laissé au juge supérieur. C'est ce que je vous ai dit tout-à-l'heure.

Q. Une personne se trouverait donc à ne pas savoir les motifs avant d'être rendue devant le tribunal d'appel ?

R. Ceci est laissé au juge. Si le tribunal suprême est d'opinion qu'on doive lui donner ces raisons, il pourra les donner.

Q. Prétendez-vous dire que si on appelait d'une décision de l'archevêque au tribunal suprême, les parties n'auraient connaissance des motifs que lorsque jugement aurait été rendu devant le tribunal suprême, et qu'il aurait fallu appel préalable ?

R. Si l'évêque ne veut pas donner les motifs qui l'ont guidé dans son jugement, il reste seul de ces motifs-là.

Q. Même quand le tribunal de Rome serait saisi de la chose ?

R. Oui, monsieur.

Q. Prétendez-vous dire que la partie n'aurait connaissance des motifs de sa condamnation seulement quand elle serait rendue à Rome, et même qu'on pourrait, là, refuser de lui donner les motifs ?

R. Certainement, parce que le tribunal à Rome peut être d'opinion qu'il ne doit pas en informer la partie.

Q. Le mandement dont il est question en cette cause, la lettre circulaire était-elle un jugement du tribunal de l'archevêque ?

R. Non, monsieur ; ce n'est pas un jugement du tribunal de l'archevêque.

Q. Qu'est-ce que vous appelez ce mandement ?

R. C'est un acte doctrinal ou disciplinaire. L'évêque est à la fois docteur, législateur et juge dans son diocèse, et c'est en sa qualité de docteur qu'il agit lorsqu'il défend la lecture d'un journal.

Q. Ce mandement cependant comporte un jugement ; est-ce un jugement ?

R. C'est un jugement doctrinal. Alors c'est un jugement qui pourrait être porté en appel devant le tribunal suprême.

Q. Ce n'est qu'à Rome que la demanderesse pourrait savoir de Monseigneur les motifs qui l'ont fait agir ?

R. Certainement, si l'on veut rester catholi-

que, si on veut rester dans les limites du droit canonique.

Sans être des canonistes et des théologiens, nous sommes obligés de dire que M. le chanoine Archambault a induit en cette circonstance le tribunal en erreur, involontairement, nous le voulons bien, mais le fait n'existe pas moins.

En effet, nous trouvons dans la *Vérité* le texte de la Constitution apostolique sur l'Index et sur la censure des journaux.

Ce haut document canonique, contient ce qui suit au Chapitre X :

De la dénonciation des mauvais livres.

28.—Il est bon que dans la dénonciation des mauvais livres on indique non seulement le titre, mais encore, autant que possible, les causes pour lesquelles on juge que ces livres méritent la censure.

Par conséquent, le document pontifical dit en propres termes, que *règle générale*, en censurant un livre ou un journal, naturellement—on doit donner non seulement le titre, mais *autant que possible* les causes qui motivent la censure.

Le droit canon dit juste l'inverse du canoniste Archambault.

Nous relevons immédiatement cette grave irrégularité dans la procédure prise contre le *Canada-Revue*, et les raisons erronées sur lesquelles le tribunal a renvoyé la demande de notre confrère, parce que la venue d'un légat papal au Canada pourrait bien donner un renouveau d'intérêt à la fameuse cause du *Canada-Revue* qui n'est pas encore morte.

LEX.

À TRAVERS LA "VÉRITÉ"

Sous le titre *Chronique des Idées*, la *Vérité* s'évertue à écraser toutes celles qui se font jour chez ses confrères.

C'est toujours le même principe : " nul n'aura d'esprit en dehors de nous et nos amis."

C'est d'abord M. l'abbé Lambert qui attrappe la sauce.

Cet abbé qui est licencié en droit et rédacteur en chef du *New-York Freeman's Journal*, doit bien être au moins de la force d'un Tardivel. Il est l'auteur d'une très remarquable réfutation des doctrines d'Ingersoll, et tout porte à croire qu'il ne s'avance pas sur le terrain religieux sans être sûr de son fait.

Pourtant, M. Tardivel ne se gêne pas de traiter ses idées de saugrenues et il lui reproche de manquer d'aplomb.

Tardivel, par exemple, en voilà un qui n'en manque pas, au moins, d'aplomb !

Voilà le passage que lui reproche la *Vérité* :

Le mot *libéralisme* est un vénérable épouvantail. Comme tous les épouvantails de grand-mères, il ne fait peur qu'à ceux qui ne se donnent pas la peine de voir de quelle étoffe il est fabriqué.

Nous comprenons qu'il soit fort désagréable pour un castor, de voir émettre par un prêtre dont le talent et les services rendus ne peuvent pas être discutés des théories pareilles, mais encore ne faudrait-il pas avoir la balourdise, de mettre en face d'une déclaration aussi claire et aussi précise que celle-ci, la vieille ritournelle de Pie IX, qui n'a rien à voir dans la question.

Après avoir fait des études dans cette direction, répond Tardivel, Pie IX a dit : " Le catholicisme libéral est une hérésie."

Et, à ce propos, il n'a pas parlé des contes de grand-mères.

Bien sûr que non.

C'est Tardivel qui fait des contes de la mère, l'Oie lorsqu'il parle de *catholicisme libéral* à propos de *libéralisme catholique*.

Voyons, Tardivel, méliez-vous de renouveler ces erreurs-là, lorsque l'ablégat sera au Canada.

Vous savez fort bien, qu'il y en a déjà un qui a condamné ces mauvaises farces-là.

Qu'est-ce que vous faites donc de l'obéissance au pape ?

Léon XIII vaut bien Pie IX.

Et puis, c'est vilain d'être ingrat, ce bon pape qui vous a si bien reçus à Rome.

C'est un bonheur d'embêter Tardivel ; avec lui les moindres scies prennent toujours.

Pas de danger d'en perdre une seule.

Nous avons publié l'autre jour le récit des funérailles catholiques de M. Castelmarty, un acteur mort sur la scène du Metropolitan, Opera House de New-York.

Nous avons, intentionnellement, donné le texte de l'oraison funèbre du défunt, prononcée sur la tombe par Lasalle.

Nous aurions parié dix sous contre un numéro de la *Vérité*, que Tardivel allait trouver à redire à cette manifestation très catholique, à laquelle le clergé français de New York — nous disons français — s'est fait un devoir d'assister.

Ça n'a pas raté.

Voici les réflexions Tardivelesque qu'entraîne notre citation :

Ces gens de théâtre ont tellement perdu le sentiment de la dignité humaine, qu'ils ne sont pas capables de parler convenablement, même sur le bord d'un tombeau.

Notez que si ces malheureux acteurs avaient laissé enterrer leur camarade sans cérémonie religieuse, c'eût été toute une autre affaire.

Quant à la tenue d'un gentilhomme comme est Monsieur La alle et comme sont les de Reské, Plauçon, Maurel et autres, on nous permettra d'avancer qu'ils n'ont pas de leçons à prendre de M. Tardivel.

Ce n'est peut-être pas la tenue qu'on enseigne dans nos collèges classiques, mais elle supporte légèrement la comparaison ! Oh oui, très légèrement !

Les pieds dans le plat.

Ce serait un bon sous-titre pour la *Chronique des Idées* de la *Vérité*.

Voici ce qu'elle dit de Bob Ingersoll :

Au *New-York Herald* qui lui demandait son opinion sur le divorce, Ingersoll vient de répondre qu'il est partisan de l'amour libre.

C'est la vieille histoire : se dire libre penseur pour avoir un prétexte d'être libre viveur.

Nous ne défendons pas et nous ne professons pas les idées d'Ingersoll, mais quelle maladresse que cette réflexion finale.

Combien nous en connaissons dans le clan que

défend Tardivel, qui ne sont ni *libres* ni *peuseurs* et qui sont de rudes *viveurs*.

Nous espérons pourtant, que nous n'aurions plus jamais à reparler de Guyhot et des autres.

Tardivel qualifie Gladstone de "vieille tête d'hérétique". Ça n'est pas poli, mais le grand vieillard ne mourra pas de ce coup-là.

Gladstone a eu l'impudence aux yeux de Tardivel, de critiquer la bulle papale, condamnant les ordres anglicans. Il faut faire remarquer que la critique est d'une délicatesse de touche à l'égard du pape, qui méritait des égards de la part des adversaires.

Mais cela ne compte pas avec Tardivel, l'homme de la tenue que vous savez.

Pour lui, Gladstone n'est qu'un "vieil écolier orgueilleux", il le qualifie "d'intelligence éclairée au pétrole du rationalisme".

Voilà une phrase qui fera fortune dans les boniments d'assurances.

Dans un journal, c'est idiot.

La bulle sur les ordres anglicans, a remporté un monumental fiasco ; elle a pitusement crevé.

Pourquoi ne pas l'avouer, pourquoi injurier, insulter grossièrement un homme que tout le monde respecte, et dont toute la cliqué des Tardivel passés, présents et futurs n'est pas bonne à décroter les bottes ?

L'injure finale, la flèche du Parthe à l'adresse de Gladstone, consiste à l'appeler "Traducteur d'Homère".

Pauvre grand homme !

Pas modeste, notre éminent confrère.

Voici sa noble réponse à un entrefilet de la *Minerve*.

La position que M. Tardivel occupe dans le monde antimaçonnique, et les fonctions qu'on lui a spontanément confiées au congrès international de Trente, le dispensent de répondre longuement aux impertinences de M. Royal.

Voyez-vous cela : la position de M. Tardivel dans le monde antimaçonnique.

Ah ça, il y a un monde antimaçonnique ?

Avouez donc, Tardivel, que les franc-maçons ont du bon.

Sans eux, qu'est-ce que vous seriez ?

RIEUR.

FEUILLETON

ROMIE

PAR

EMILE ZOLA

X

Un sourd rapprochement s'était fait dans l'esprit de Pierre, et il demanda tout d'un coup :

—Monsignor Nani est donc Jésuite ?

Ce nom parut rendre don Vigilio à toute sa passion inquiète. Il eut un geste tremblant de la main.

—Lui, oh ! lui est bien trop adroit, pour avoir pris la robe. Mais il sort de ce collège Romain où sa génération a été formée. Il y a eu ce génie des Jésuites, qui s'adaptait si exactement à son propre génie. S'il a compris le danger de se masquer d'une livrée impopulaire et gênante, voulant être libre, il n'en est pas moins Jésuite, oh ! Jésuite dans la chair, dans les os, dans l'âme, et supérieurement. Il a l'évidente conviction que l'Église ne peut triompher qu'en se servant des passions des hommes, et avec cela il l'aime très sincèrement, il est très pieux au fond, très bon prêtre, servant Dieu sans faiblesse, pour l'absolu pouvoir qu'il donne à ses ministres. En outre, si charmant, incapable d'une brutalité ni d'une faute, aidée par la lignée de nobles Vénitiens qu'il a derrière lui instruit profondément par la connaissance du monde auquel il s'est beaucoup mêlé, à Vienne, à Paris, dans les nonciatures, sachant tout, connaissant tout, grâce aux délicates fonctions qu'il occupe ici depuis dix ans, comme assesseur du Saint-Office..... Oh ! une toute-puissance, non pas le Jésuite furtif, dont la robe noire passe au milieu des défiances, mais le chef sans un uniforme qui le désigne, la tête, le cerveau !

Ceci rendit Pierre sérieux, car il ne s'agissait plus des hommes cachés dans les murs, des sombres complots d'une secte romantique. Si son scepticisme répugnait à ces contes, il admettait très bien qu'une morale opportuniste, comme celle des Jésuites, née des besoins de la lutte pour la vie, se fût inoculée et prédominât dans l'Église entière. Même les Jésuites pouvaient disparaître, leur esprit leur survivrait, puisqu'il était l'arme de combat, l'espoir de victoire, la seule tactique qui pouvait remettre les peuples sous la domination de Rome. Et la lutte restait,

en réalité, dans cette tentative d'accommodement qui se poursuivait, entre la religion et le siècle. Dès lors, il comprenait que des hommes, comme monsignor Nani, pouvaient prendre une importance énorme, décisive.

—Ah ! si vous saviez, si vous saviez ! continua don Vigilio, il est partout, il a la main dans tout. Tenez ! pas une affaire ne s'est passée ici, chez les Boccanera, sans que je l'aie trouvée au fond, brouillant et débrouillant les fils, selon des nécessités que lui seul connaît.

Et, dans cette fièvre intarissable de confidences dont la crise le brûlait, il raconta comment monsignor Nani avait sûrement travaillé au divorce de Benedetta. Les Jésuites ont toujours eu, malgré leur esprit de conciliation, une attitude irréconciliable à l'égard de l'Italie, soit qu'ils ne désespèrent pas de reconquérir Rome, soit qu'ils attendent l'heure de traiter avec le vainqueur véritable. Aussi, familier de donna Serafina depuis longtemps, Nani avait-il aidé celle-ci à reprendre sa nièce, à précipiter la rupture avec Prada, dès que Benedetta eut perdu sa mère. C'était lui qui, pour évincer l'abbé Pisoni, ce curé patriote, le confesseur de la jeune fille, qu'on accusait d'avoir fait le mariage, avait poussé cette dernière à prendre le même directeur que sa tante, le père Jésuite Loreuza, un bel homme aux yeux clairs et bienveillants, dont le confessionnal était assiégé, à la chapelle du Collège Germanique. Et il semblait certain que cette manœuvre avait décidé de toute l'aventure, ce qu'un curé venait de faire pour l'Italie. un père allait le défaire contre l'Italie. Maintenant, pourquoi Nani, après avoir ainsi consommé la rupture, paraissait-il s'être désintéressé un moment, jusqu'au point de laisser péricliter la demande en annulation de mariage ? et pourquoi, désormais, s'en occupait-il de nouveau, faisant acheter monsignor Palma, mettant donna Serafina en campagne, pesant lui-même sur les cardinaux de la congrégation du Concile ? Il y avait là des points obscurs, comme dans toutes les affaires dont il s'occupait ; car il était surtout l'homme des cambiais à longue portée. Mais on pouvait supposer qu'il voulait hâter le mariage de Benedetta et de Dario, pour mettre fin aux commérages abominables du monde blanc, qui accusait le cousin et la cousine de n'avoir qu'un lit, au palais, sous l'œil plein d'indulgence de leur oncle, le cardinal. Ou peut-être ce divorce, obtenu à prix d'argent et sous la pression des influences les plus notoires, était-il un scandale volontaire, traîné en longueur, précipité à présent, pour nuire au cardinal lui-même, dont

les Jésuites devaient avoir besoin de se débarasser, dans une circonstance prochaine.

—J'incline assez à cette supposition, conclut don Vigilio, d'autant plus que j'ai appris ce soir que le pape était souffrant. Avec un vieillard de quatre-vingt-quatre ans bientôt, une catastrophe soudaine est possible, et le pape ne peut plus avoir un rhume, sans que tout le Sacré Collège et la prélature soient en l'air, bouleversés par la brusque bataille des ambitions... Or les Jésuites ont toujours combattu la candidature du cardinal Boccanera. Il devraient être pour lui, pour son rang, pour son intransigeance à l'égard de l'Italie; mais ils sont inquiets à l'idée de se donner un tel maître, ils le trouvent d'une rudesse intempestive, d'une foi violente, sans souplesse, trop dangereuse aujourd'hui, en ces temps de diplomatie que traverse l'Église... Et je ne serais aucunement étonné qu'on cherchât à le déconsidérer, à rendre sa candidature impossible, par les moyens les plus détournés et les plus honteux.

Pierre commençait à être envahi d'un petit frisson de peur. La contagion de l'inconnu, des noires intrigues tramées dans l'ombre, agissait, au milieu du silence de la nuit, au fond de ce palais, près de ce Tibre, dans cette Rome toute pleine des drames légendaires. Et il fit un brusque retour sur lui-même, sur son cas personnel.

—Mais moi, là dedans, moi! pourquoi mousignor Nani semble-t-il s'intéresser à moi, comment se trouve-t-il mêlé au procès qu'on fait à mon livre?

Don Vigilio eut un grand geste.

—Ah! on ne sait jamais, on ne sait jamais au juste!..... Ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'a connu l'affaire que les dénonciations des évêques de Tarbes, de Poitiers et d'Évreux se trouvaient déjà entre les mains du père Dangelis, le secrétaire de l'Index; et j'ai appris également qu'il s'est efforcé, alors, d'arrêter le procès, le trouvant inutile et impolitique sans doute. Mais quand la congrégation est saisie, il est presque impossible de la dessaisir, d'autant plus qu'il a dû se heurter contre le père Dangelis, qui, en fidèle Dominicain, est l'adversaire passionné des Jésuites..... C'est à ce moment qu'il a fait écrire par la contessina à monsieur de la Choue, pour qu'il vous dise d'accourir ici vous défendre, et pour que vous acceptiez, pendant votre séjour, l'hospitalité dans ce palais.

Cette révélation acheva d'émotionner Pierre.

—Vous êtes certain de cela?

—Oh! tout-à-fait certain, je l'ai entendu parler de vous, un lundi, et déjà je vous ai prévenu

qu'il paraissait vous connaître intimement, comme s'il s'était livré à une enquête minutieuse. Pour moi, il avait lu votre livre, il en était extrêmement préoccupé.

—Vous le croyez donc dans mes idées, il serait sincère, il se défendrait en s'efforçant de me défendre?

—Non, non, oh! pas du tout.... Vos idées, il les exècre sûrement, et votre livre, et vous-même! Il faut connaître, sous son amabilité si caressante son dédain du faible, sa haine du pauvre, son amour de l'autorité, de la domination. Lourdes encore, il vous l'abandonnerait, bien qu'il y ait là une arme merveilleuse. Mais jamais il ne vous pardonnera d'être avec les petits de ce monde et de vous prononcer contre le pouvoir temporel. Si vous l'entendiez se moquer avec une tendre férocité de monsieur de la Choue, qu'il appelle le saule pleureur élégiaque du néo-catholicisme!

Pierre porta les deux mains à ses tempes, se serra la tête désespérément.

—Alors, pourquoi, pourquoi? dites-le-moi, je vous en prie... Pourquoi me faire venir et m'avoir ici, dans cette maison, à sa disposition entière? Pourquoi me promener depuis trois mois dans Rome, à me heurter contre les obstacles, à me lasser, lorsqu'il lui était si facile de laisser l'Index supprimer mon livre, s'il en est gêné? Il est vrai que les choses ne se seraient pas passées tranquillement, car j'étais disposé à ne pas me soumettre, à confesser ma foi nouvelle hautement, même contre les décisions de Rome.

Les yeux noirs de don Vigilio étincelèrent dans sa face jaune.

—Eh! c'est peut-être ce qu'il n'a pas voulu. Il vous sait très intelligent et très enthousiaste jé l'ai entendu répéter souvent qu'on ne doit pas lutter de face avec les intelligences et avec les enthousiasmes.

Mais Pierre s'était levé, et il n'écoutait même plus, il marchait à travers la pièce, comme emporté dans le désordre de ses idées.

—Voyons, voyons, il est nécessaire que je sache et que je comprenne, si je veux continuer la lutte. Vous allez me rendre le service de me renseigner en détail sur chacun des personnages, dans mon affaire..... Des Jésuites, des Jésuites partout! Mon Dieu! je veux bien, vous avez peut-être raison. Encore faut-il que vous me disiez les nuances. Ainsi, par exemple, ce Fornaro.

BONNE FAVEUR

La faveur dont jouit le **BAUME RHUMAL** auprès de tous les malades atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, est due à sa grande rapidité d'action et à son insurpassable efficacité, y

TRADUCTIONS. REDACTION. IMPRESSIONS.

MARC SAUVALLÉ, Journaliste,

S'occupe de travaux littéraires en tous genres. Traductions, correspondances, rédaction de lettres et de requêtes, préparation de discours, correction de manuscrits et d'épreuves, préparation de mémoires et de rapports, articles de journaux, toasts adresses, etc., etc. Bureau - 30 RUE ST. GABRIEL. B. P. BOITE 2184. TELEPHONE 892.

"LESUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

Siege Social, Montreal.

ROBERTSON MACAULAY, Président ||
Hon. A. W. OGILVIE, Vice-Président. ||.....

..... || T. B. MACAULAY, Secrétaire.
|| IRA B. THAYER, Sur't. des Agences.

G. F. JOHNSTON, Assistant Surintendant des Agences.



L'année 1896 a jusqu'à maintenant, été plus satisfaisante et avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait pendant de longues années, été une des principales attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitté une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

DEMANDEZ A NOS AGENTS DE VOUS EXPLIQUERCE SYSTEME

O. Leger,

GERANT DÉPARTEMENT FRANÇAIS POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL

Une invention pour les enfants de 6 à 60 ans.

L'ECHOPHONE

LA DERNIERE
MACHINE
A PARLER

Lorsque Edison inventa le phonographe, qui reproduit la voix humaine, on a cru que c'était la plus grande invention du siècle. et on a eu raison.

Pensez-y-bien: la voix humaine, des airs de musique, des chansons de toutes sortes, les discours et les conférences des grands hommes d'état sont reproduits par ces machines.

Pourquoi n'y a-t-il pas des phonographes partout? Ils coûtent trop cher — de \$40 à \$200.

Nous avons résolu ce problème. Un **ECHOPHONE** vous sera adressé (les frais de l'express à la charge de l'acheteur, et *Leslie's Weekly* pendant une année pour la somme modique de **\$8.00**

L'**ECHOPHONE** est mis en mouvement par un mouvement d'horloge.

Un enfant peut servir. Un cylindre est envoyé avec chaque machine, chaque cylindre supplémentaire coûte 50c chacun. Les cylindres du phonographe et du Graphophone peuvent être utilisés sur cette machine, et si la machine à parler ne satisfait pas l'acheteur, son argent lui sera remis.

A juste titre, *Leslie's Weekly*, est considéré comme la magazine illustrée la plus en vogue en Amérique. Le prix d'abonnement est de \$4.00 et l'**ECHOPHONE** se vend \$10.00. On peut être étonné que les deux se vendent seulement \$8.00, mais ceci s'explique facilement. Nous avons besoin de 250,000 abonnés au *Leslie's Weekly*. Nous croyons les obtenir par ce moyen. Ceux qui annonceront dans notre journal, lorsque nous aurons cette circulation, nous rembourseront nos pertes d'aujourd'hui. En conséquence, le nombre de machines est limité — "Premier rendu, premier servi."

LESLIES' WEEKLY

110 FIFTH AVENUE, NEW-YORK CITY

PRESENTS UTILES

Portemonnaies pour dames, plus de 200 variétés.

Portefeuilles pour Messieurs, plus de 100 variétés.

Belles marchandises de cuir.

Pupitres portatifs, Ecritoires, Calendrier, Portefeuilles.

Papeteries de choix en boîtes de 15c à \$5.00

Le plus bel assortiment du pays.

Cire à cacheter de toutes teintes et parfumée

Plus de 20 couleurs différentes, en boîte

Maintenant, initiales à cacheter en verre coupé

De choix, autres initiales en grande variété.

PLUMES ET CRAYONS EN OR

Marchandises en argent pour usage de bureau ou de bibliothèque

Encrriers de toutes sortes et de tous prix

MORTON PHILLIPS & CIE

MONTREAL

NORTH BRITISH & MERCANTILE

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE	CAPITAL.....	\$15,000,000
	FONDS INVESTIS.....	53,000,000
	FONDS INVESTIS en CANADA.....	5,000,000
	REVENU ANNUEL.....	12,000,000

Directeur-Gérant: — THOMAS DAVIDSON

Directeurs Ordinaires — W. W. Ogilvie, A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau gérant général Banque d'Epargne de la cité

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés à des taux modérés

Bureau Principal en Canada :

Téléphone Bell, No. 318

78 ST-FRANCOIS-XAVIER, MONTREAL

GUSTAVE FAUTEUX

Agent pour Montréal et les environs

MAPLE CARD



PAPER MILLS



FABRICANTS
DE PAPIER.

Moulin à Portneuf.

MONTREAL - QUE

LIBRAIRIE FRANCAISE

G. HUREL

1615 rue Notre-Dame

MONTREAL

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Commercial (limitée), et publié par Atide Filletteault au No. 30 rue St-Gabriel Montréal.

Arthur GLOBENSKY,

AVOCAT.

1586 1/2 Rue NOTRE-DAME

Wanted—An Idea Who can think of some simple thing to patent? Protect your ideas; they may bring you wealth. Write JOHN WEDDERBURN & CO., Patent Attorneys, Washington, D. C., for their \$1,500 prize offer and list of two hundred inventions wanted.

J. A. DROUIN,

AVOCAT

Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Chambres 315 et 316. Téléphone 22 43

Scientific American Agency for

PATENTS

SAVANTS, TRADUITS, DESIGNS, PATENTS, COPIES, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 Broadway, New York. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is guaranteed before the public by a notice given in our change in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly \$3.00 a year; 61¢ a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.